

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF NATIONAL 450



**Moto-Club :** CI645 - LAUZERTE MOTO LOISIRS

**N° d'épreuve FFM :** 196

**E-mail :** mc-lauzerte@orange.fr

**Date :** 2-3 septembre 2023

**Téléphone :** 06 77 35 77 48

**Lieu :** Lauzerte (82)

**Organisateur technique :** 201330 - M COCHARD REMY

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LMOC - M DELPON JEAN-LUC	Licence :	008362
Délégué FFM (Président de jury)	FFM - Mme QUINCE-LEGER LESLIE	Licence :	215118
Membre du Jury	LMOC - M MALRIC PATRICK	Licence :	016304
Membre du Jury	LMOC - M BALEUR JEAN-CLAUDE	Licence :	002796
Commissaire technique responsable	FFM - M BLANCHEMAIN CHRISTIAN	Licence :	047760
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :	

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

#### NATIONAL 450 CC

Age----- 15 ans minimum

Licences ----- NCO / Inter / LUE / NJ

Cylindrée----- Classes 3 et 4

Plaques ----- Numéro noir sur fond blanc

#### Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 <sup>er</sup>	160 €	6 <sup>ème</sup>	100 €	11 <sup>ème</sup>	67 €	16 <sup>ème</sup>	55 €
2 <sup>ème</sup>	140 €	7 <sup>ème</sup>	90 €	12 <sup>ème</sup>	65 €	17 <sup>ème</sup>	52 €
3 <sup>ème</sup>	130 €	8 <sup>ème</sup>	82 €	13 <sup>ème</sup>	63 €	18 <sup>ème</sup>	50 €
4 <sup>ème</sup>	120 €	9 <sup>ème</sup>	76 €	14 <sup>ème</sup>	60 €	19 <sup>ème</sup>	47 €
5 <sup>ème</sup>	110 €	10 <sup>ème</sup>	70 €	15 <sup>ème</sup>	58 €	20 <sup>ème</sup>	45 €



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur Jean-Pierre Domec</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>6</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Moissac (82)</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>20 min</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... **Circuit de motocross Lasvignes**  
 Adresse ..... **Lasvignes, 82110 Lauzerte**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... **1 650 m**  
 Largeur minimum de la piste ..... **6 m**  
 Largeur de la grille ..... **41 m**  
 Longueur de la ligne droite de départ ..... **70 m**  
 Nombre d'OCP\* ..... **16**  
 \*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : **54**  
 En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **30/03/2023**



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **Le 03/04/2023**



**VISA DE LA FFM**

DATE: **21/08/2023**  
 NUMÉRO: **23/0744**



# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C1645 - LAUZERTE MOTO LOISIRS

E-Mail : [mc-lauzerte@orange.fr](mailto:mc-lauzerte@orange.fr)

Téléphone : 06 77 35 77 48

Organisateur technique : 201330 - M COCHARD REMY

N° d'épreuve FFM : 196

Date : 2-3 septembre 2023

Lieu : Lauzerte (82)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/)

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	008362 - M DELPON JEAN-LUC	Désignation LMOC
Directeur de course adjoint	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS	Désignation LMOC
Président du Jury et délégué FFM	215118 - Mme QUINCE-LEGER LESLIE	Désignation FFM
Membre du Jury	016304 - M MALRIC PATRICK	Désignation LMOC
Membre du Jury	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	047760 - M BLANCHEMAIN CHRISTIAN	Désignation FFM
Commissaire technique	215067 - M BOY DANIEL	Désignation LMOC
Commissaire technique	020979 - M RIZON ALAIN	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	LMOC / FFM	Désignation LMOC / FFM
Chronométrateur	LMOC / FFM	Désignation LMOC / FFM
Responsable des transpondeurs	LMOC / FFM	Désignation LMOC / FFM

### ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>SAMEDI</b>	
<b>Championnat Occitanie MX Féminin</b> 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)
<b>Championnat Occitanie MX Super Vétéran</b> 45€ hors majoration	Age ----- 50 ans mini au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée ---- Dès 125cc
<b>Championnat Occitanie MX Moto Ancienne</b> 48€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée ---- A partir de 125cc
<b>Trophée Pyrénées 450-250</b> 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- De 144cc à 500cc
<b>DIMANCHE</b>	
<b>Championnat de France National MX 450</b>	Voir règlement particulier spécifique.
<b>Trophée Pyrénées MX 125</b> 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- 125cc 2T
<b>Challenge Tarn-et-Garonne</b> 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

\*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/>, puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



### ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

### ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

### ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Jean-Pierre Domec		
Nombre de secouristes -----	6	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Moissac (82)	Temps de trajet (en min)-----	20 min

### ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit de motocross Lasvignes		
Adresse -----	Lasvignes, 82110 Lauzerte		
Longueur du circuit -----	1 650 m	Largueur minimale-----	6 m
Largeur de la grille de départ-----	41 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	70 m
Nombre de commissaires de piste-----	16 OCP		
Capacité Moto-----	54 aux essais	45 en manche	

- Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 30/03/2023	Date : 03/04/2023	Date : 21/08/2023
		Numéro : 23/0744
		

### HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

#### Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023

17h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

#### Samedi 2 septembre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées 450-250 (A)	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées 450-250 (B)	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie Moto Ancienne	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie Féminin / Super Vétéran	15'
10h15	10h45	Pause		
10h45	11h00	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées 450-250 (A)	15'
11h05	11h20	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées 450-250 (B)	15'
11h25	11h40	Essais chronométrés	Championnat Occitanie Moto Ancienne	15'
11h45	12h00	Essais chronométrés	Championnat Occitanie Féminin / Super Vétéran	15'
12h00	13h45	Pause		
13h45	14h05	Manche 1	Trophée Pyrénées 450-250 (2)	15' + 1T
14h10	14h30	Manche 1	Trophée Pyrénées 450-250 (1)	15' + 1T
14h35	14h55	Manche 1	Championnat Occitanie Moto Ancienne	15' + 1T
15h00	15h20	Manche 1	Championnat Occitanie Féminin / Super Vétéran	15' + 1T
15h20	15h45	Pause		
15h45	16h05	Manche 2	Trophée Pyrénées 450-250 (2)	15' + 1T
16h10	16h30	Manche 2	Trophée Pyrénées 450-250 (1)	15' + 1T
16h35	16h55	Manche 2	Championnat Occitanie Moto Ancienne	15' + 1T
17h00	17h20	Manche 2	Championnat Occitanie Féminin / Super Vétéran	15' + 1T
17h25		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la journée		



### HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

#### Samedi 2 septembre 2023

15h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

16h00 ----- Visite du circuit

#### Dimanche 3 septembre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
8h15		Briefing pilotes		
9h00	9h20	Essais libres	Championnat de France National MX 450	20'
9h25	9h40	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Challenge Tarn-et-Garonne	15'
9h45	10h00	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 125	15'
10h00	10h25	Pause		
10h25	10h30	Test de départ	Championnat de France National MX 450	5'
10h35	10h55	Essais chronométrés	Championnat de France National MX 450	20'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Challenge Tarn-et-Garonne	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 125	15'
11h35	14h00	Pause		
14h00		Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 450	
14h10	14h40	Manche 1	Championnat de France National MX 450	25' + 1T
14h45	15h05	Manche 1	Challenge Tarn-et-Garonne	15' + 1T
15h10	15h35	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
15h35	15h55	Pause		
15h55		Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 450	
16h05	16h35	Manche 2	Championnat de France National MX 450	25' + 1T
16h40	17h00	Manche 2	Challenge Tarn-et-Garonne	15' + 1T
17h05	17h30	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
17h35		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		



**LEGENDES**

Parking spectateurs	<span style="background-color: yellow; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span>
Parcs pilotes	<span style="background-color: lightblue; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span>
Accès véhicules secours	<span style="background-color: red; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span>
Zone essais moto	<span style="background-color: green; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span>

Le 22/06/2023

**MOTO**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

LAUZERTE D58

PARKING SPECTATEURS suivant culture

Entrée

PARKING SPECTATEURS suivant culture

PARKING SPECTATEURS suivant culture

PRIVÉ

Entrée

Entrée circuit

Entrée circuit

Entrée circuit

Entrée



## Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

### LAUZERTE MOTO LOISIRS LE PUIITS DE JOUR - 82110 LAUZERTE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11109135204 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE LAUZERTE** se déroulant à **LAUZERTE** du **01/09/2023** au **03/09/2023**.

Cette attestation est valable du **01/09/2023** à **15:00** au **03/09/2023** à **22:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **17 avril 2023**

  
GIE AXA France  
26 avenue du Rhin  
CS 70057  
67027 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 44 62 01





Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

<b>Garanties</b>	<b>Montant des garanties en euros par sinistre (1)</b>	<b>Montant des franchises en euros par sinistre</b>
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

*(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement*

*(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme*

